

DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

ARRONDISSEMENT
DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Canton LA SOLOGNE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

COMMUNE DE SOUESMES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente ;
Le Conseil Municipal de la commune de SOUESMES, dûment convoqué
s'est réuni, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel
DEZELU, Maire.*

Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2023

Étaient présents :

*M. Jean-Michel DEZELU, Maire,
Mmes Annie CARPENTIER – Sandrine LE BIHAN – Christine LOARER –
Dominique RAIMBAULT – Elisabeth ROBERT – Marie José RUELLE –
Maryse SENE,
Mrs Christian DAMAY – Serge ETIEVE – Nicolas GUITTON – Jean-Marie
HARRAULT – Gualberto LOPES – Thierry PINSARD,
Conseillers Municipaux*

Absent avec pouvoir :

M. Jean-Louis BEAUJEAN donne pouvoir à M. Jean-Michel DEZELU.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Mme Annie CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU 8 FEVRIER 2023

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

S'ils n'ont pas de remarque à formuler sur son contenu, les conseillers municipaux sont invités à l'approuver.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion est établi par le Trésorier et présente les recettes et dépenses effectivement enregistrées par celui-ci sur le budget principal et les budgets annexes de la commune.

Après présentation, le conseil municipal, approuve les différents comptes de gestion 2022 selon le vote suivant :

Budget principal	Suffrages exprimés : Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité
Budget annexe Eau	Suffrages exprimés : Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité
Budget annexe Assainissement	Suffrages exprimés : Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité
Budget annexe Lotissement des Merisiers	Suffrages exprimés : Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif présente les recettes et les dépenses enregistrées dans l'année par les services municipaux.

Son adoption constitue un vote sur la gestion du Maire ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et ne peut y prendre part.

En conséquence, après l'exposé des comptes administratifs 2022 (cf. note de présentation annexée à la présente délibération), Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations ; Madame RAIMBAULT Dominique est élue présidente de séance à l'unanimité.

Elle souligne que chaque compte administratif concorde avec chaque compte de gestion du Trésorier et fait procéder au vote, budget par budget, du compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Le conseil municipal, approuve les différents comptes administratifs 2022 selon le vote suivant :

Budget principal	Suffrages exprimés : Vote : 14 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité
Budget annexe Eau	Suffrages exprimés : Vote : 14 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité
Budget annexe Assainissement	Suffrages exprimés : Vote : 14 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité
Budget annexe Lotissement des Merisiers	Suffrages exprimés : Vote : 14 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Suite à l'adoption des comptes administratifs 2022, le conseil municipal procède budget par budget à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, comme suit :

Budget Principal	
Section de fonctionnement	
• Résultat de clôture 2022	817 099.38 €
Section d'investissement	
• Résultat de clôture 2022	- 102 271.29 €
• Solde des restes à réaliser	- 2 310.44 €
Affectation	
• Au compte 1068, pour couvrir les besoins de la section d'investissement	104 581.73 €
• À l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002), le solde disponible	712 517.65 €

Adopté à l'unanimité

Budget Annexe Eau	
Section de fonctionnement	
• Résultat de clôture 2022	374 013.29€
Section d'investissement	
• Résultat de clôture 2022	101 358.27 €
• Solde des restes à réaliser	- 42 206 €
Affectation	
• Au compte 1068, pour couvrir les besoins de la section d'investissement	0 €
• A l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002), le solde disponible	374 013.29 €

Adopté à l'unanimité

Budget Annexe Assainissement	
Section de fonctionnement	
• Résultat de clôture 2022	90 527.07 €
Section d'investissement	
• Résultat de clôture 2022	40 001.24 €
• Solde des restes à réaliser	80 225.30 €
Affectation	
• Au compte 1068, pour couvrir les besoins de la section d'investissement	0 €
• A l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002), le solde disponible	90 527.07 €

Adopté à l'unanimité

Budget Annexe Lotissement des Merisiers	
Section de fonctionnement	
• Résultat de clôture 2022	0 €
Section d'investissement	
• Résultat de clôture 2022	0 €
• Solde des restes à réaliser	0 €
Affectation	
• Au compte 1068, pour couvrir les besoins de la section d'investissement	0 €
• A l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002), le solde disponible	0 €

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal est invité à adopter le budget primitif 2023 de la commune composé d'un budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, et Lotissement des Merisiers. Le vote s'effectue chapitre par chapitre pour chaque budget.

Budget principal	Suffrages exprimés : Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité
Budget annexe Eau	Suffrages exprimés : Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité
Budget annexe Assainissement	Suffrages exprimés : Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité
Budget annexe Lotissement des Merisiers	Suffrages exprimés : Vote : 15 pour 0 contre 0 abstention	Adopté à l'unanimité

FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Les conseillers sont invités à se reporter à l'état de notification des taux d'imposition n°1259 joint à la présente note de synthèse.

Monsieur le Maire rappelle que pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se sont vues transférer en 2021 le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le Département sur leur territoire, en l'occurrence un taux de 24,40 % dans le Loir-et-Cher qui vient s'additionner au taux communal.

Il propose de maintenir les taux de la fiscalité communale à leur niveau actuel, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 23,08% (taux communal) + 24.40% (taux départemental transféré)
soit 47.48%

Taxe foncière (non bâti) : 110,88%

Adopté à **l'unanimité**

FONDS FRICHES - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE L'AUBERGE DE LA CROIX VERTE

Conformément à la délibération du 8 avril 2021, la commune s'est portée acquéreur de l'ancienne auberge de la Croix Verte à Souesmes ; la vente a été finalisée par acte notarié du 16 juin 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du plan France Relance, l'Etat a lancé un appel à projet de déploiement du fonds consacré au recyclage du foncier dit "fonds friches- Fonds verts" qui concerne notamment les opérations de revitalisation des centres-bourgs.

Le cahier des charges précise qu'« Afin d'être éligibles, les projets devront être suffisamment matures. Devront donc être connus : la maîtrise d'ouvrage, les conditions de maîtrise du foncier,

la programmation urbaine de l'aménagement, ou le projet de revitalisation économique, ainsi que le bilan économique de l'opération ».

Dès lors, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de demande d'aide financière pour la réhabilitation de l'auberge de la Croix Verte dans le cadre de l'appel à projet de déploiement du fonds consacré au recyclage du foncier dit "fonds friches".

Après échanges de vues, le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour la réhabilitation de l'auberge de la Croix Verte au taux le plus élevé possible dans le cadre de l'appel à projet de déploiement du fonds consacré au recyclage du foncier dit "fonds friches-fonds verts"
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de mener à bien ce dossier.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

**Le Maire,
Jean-Michel DEZELU**



**La Secrétaire de séance,
Annie CARPENTIER**



